

Affectation de l'excédent annuel de 11,7 M\$

Des réserves financières pour assurer la stabilité de Trois-Rivières

Le 3 juin 2025 – À la lumière de l'excédent de 11,7 M\$ généré lors de l'exercice financier 2024, le conseil municipal a adopté une résolution précisant l'affectation de ces fonds, conformément à la *Politique de gestion de la dette à long terme et de l'excédent de fonctionnement non affecté*.

Grâce à cet exercice, la Ville se constitue des réserves financières afin de garantir sa stabilité économique, de disposer des fonds nécessaires pour répondre aux engagements futurs ou à des situations exceptionnelles et de pouvoir financer des projets ponctuels.

Affectation	Montant
Excédent affecté au nettoyage des étangs aérés	1 984 672 \$
Excédent affecté au vérificateur général	47 955 \$
Excédent affecté au remboursement de la dette	1 197 100 \$
Excédent affecté aux programmes de rénovation	1 197 100 \$
Excédent affecté aux risques d'opérations	897 900 \$
Réserve financière en environnement	478 900 \$
Réserve financière au fonds de dév. logement social	834 100 \$
Réserve financière au fonds de dév. logement abordable	1 559 100 \$
Excédent affecté aux litiges et éventualités	299 300 \$
Excédent affecté aux infrastructures sportives	299 300 \$
Excédent affecté au quartier urbain durable Le Relais	299 300 \$
Excédent affecté au budget collaboratif	299 300 \$
Réserve financière au fonds de développement social	479 600 \$
Réserve financière au fonds de dév. économique	119 700 \$

Ces appropriations totalisent un montant de 9 993 327 \$. La balance soit 1 667 225 \$ sera conservée dans l'excédent de fonctionnement non affecté, comme le prévoit la *Politique*.